

RAPPORT ANNUEL

# **PRIX & QUALITE**

## DU SERVICE PUBLIC

# **Assainissement collectif**

**Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême**

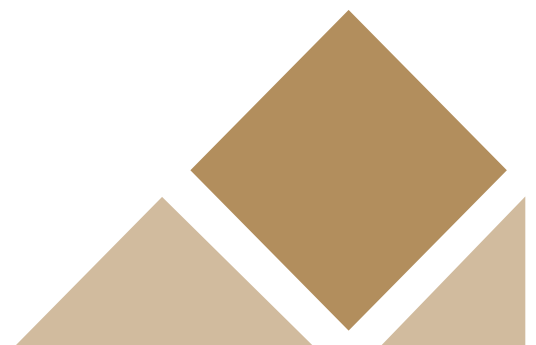
### **Exercice 2022**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi par



Sur la base des données transmises par la collectivité et le délégataire



# Sommaire

<b>1. Caractérisation technique du service</b>	<b>3</b>
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	5
1.2.1. Les contrats	5
1.2.2. Les avenants	5
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	7
1.5. Volumes facturés	8
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	9
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	9
1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées	10
1.9. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	12
<b>2. Tarification de l'assainissement et recettes du service</b>	<b>13</b>
2.1. Modalités de tarification	13
2.1.1. Tarifs domestiques	13
2.2. Facture d'assainissement type	14
2.3. Recettes	16
<b>3. Indicateurs de performance</b>	<b>21</b>
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	21
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	21
3.3. Conformités : collecte des effluents (P203.3), équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3), performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	23
3.4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	25
3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	26
3.6. Indice de connaissance des rejets (255.3)	27
<b>4. Financement des investissements</b>	<b>28</b>
4.1. Montants financiers	28
4.2. État de la dette du service	30
4.3. Amortissements	30
4.4. Epargne brute	30
<b>5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement</b>	<b>31</b>
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	31

5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	31
<b>6.</b>	<b>Tableau récapitulatif des indicateurs</b>	<b>32</b>
6.1.	Braconne	32
6.2.	Périmètre 2018	33
6.3.	Roullet Saint Estèphe	34
6.4.	Global	35

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'agglomération du GrandAngoulême
- Communes desservies : Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Bouëx, Brie, Champniers, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, Isle d'Espagnac, Jauldes, La Couronne, Linars, Magnac sur Touvre, Mornac, Marsac, Mouthiers-sur-Boëme, Nersac, Puymoyen, Roulet-Saint-Estèphe, Ruelle sur Touvre, Saint Michel, Saint Saturnin, Saint Yrieix, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois Palis, Voueil-et-Giget, Vindelle, Vouzan.

### GRAND ANGOULEME - TERRITOIRES DES SERVICES

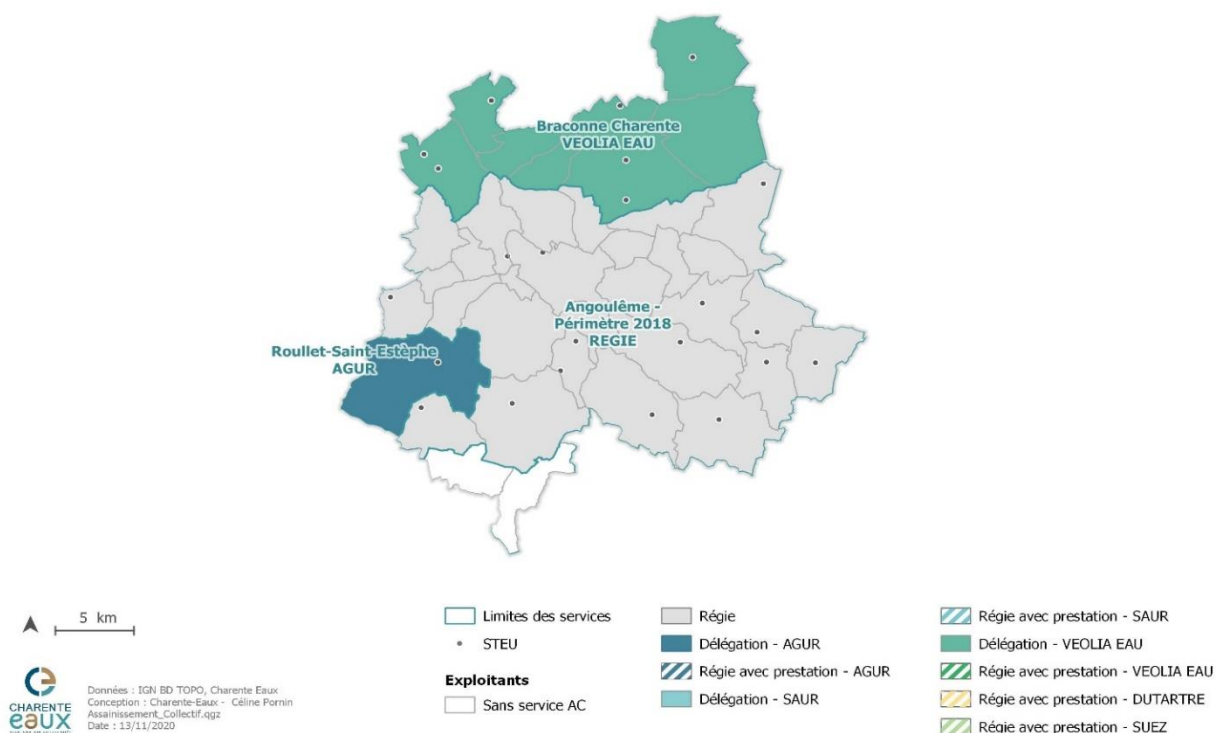


- Modes de gestion :

Entité de gestion	Mode de gestion	Communes de l'entité de gestion*
Braconne Charente	Concession de service	ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BALZAC, BRIE, CHAMPNERS, JAULDES, MARSAC, VINDELLE
GrandAngoulême – Périètre 2018	Régie	ANGOULÊME, BOUËX, CLAIX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MORNAC, MOUTHIERS-SUR-BOËME, NERSAC, PUYSOYEN, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VOEUIL-ET-GIGET, VOUZAN
Roulet-Saint-Estèphe	Concession de service	ROULLET-SAINT-ESTÈPHE

\*Certaines communes de l'entité de gestion ne bénéficient pas toutes de réseaux de collecte et/ou d'installation de traitement.

### GRAND ANGOULEME - EXPLOITANTS



## 1.2. Cadre contractuel

### 1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
<b>Braconne Charente</b>				
Braconne Charente	VEOLIA EAU	Affermage	16/07/2015	31/12/2025
<b>Périmètre 2018</b>				
GrandAngoulême	Régie			
<b>Roulet-Saint-Estèphe</b>				
Roulet-Saint-Estèphe	AGUR	Affermage	01/01/2012	31/12/2026

### 1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
<b>Braconne Charente</b>		
Avenant n°1	27/12/2016	Réception des effluents de la commune d'Anais sur la station d'épuration de la Chignolle
Avenant n°2	01/01/2017	Transfert de compétences assainissement à la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Avenant n°3	01/01/2020	Harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
<b>Roulet-Saint-Estèphe</b>		
Avenant n°1	01/01/2017	Transfert de compétences assainissement à la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Avenant n°2	10/09/2018	Intégration de 6 nouveaux postes de refoulement
Avenant n°3	01/01/2020	Harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération

### 1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

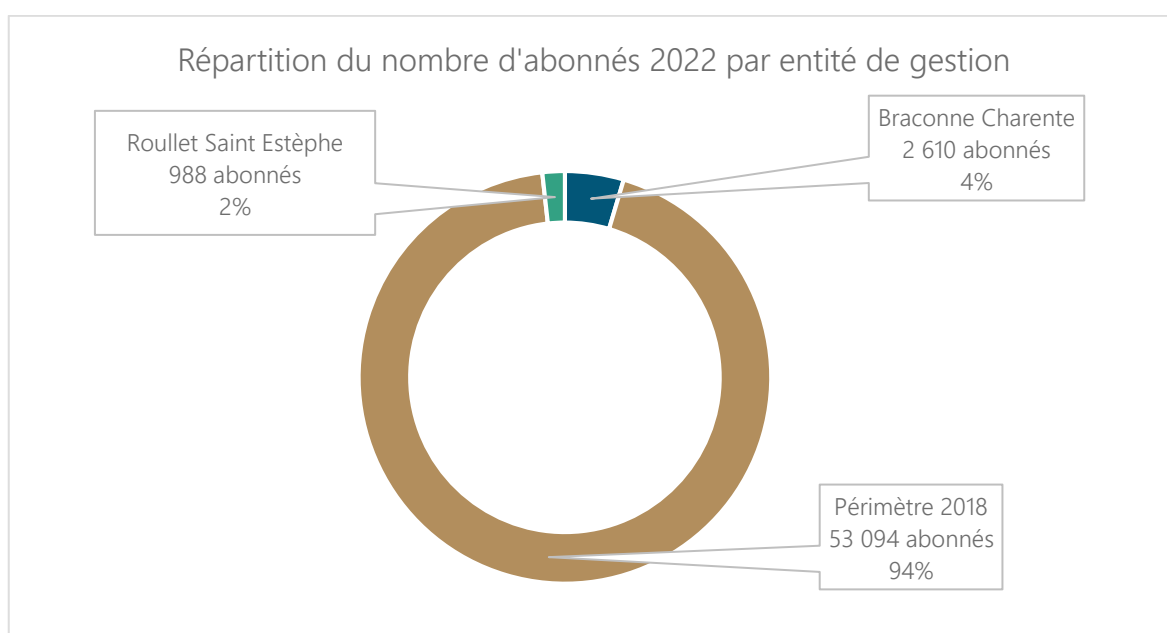
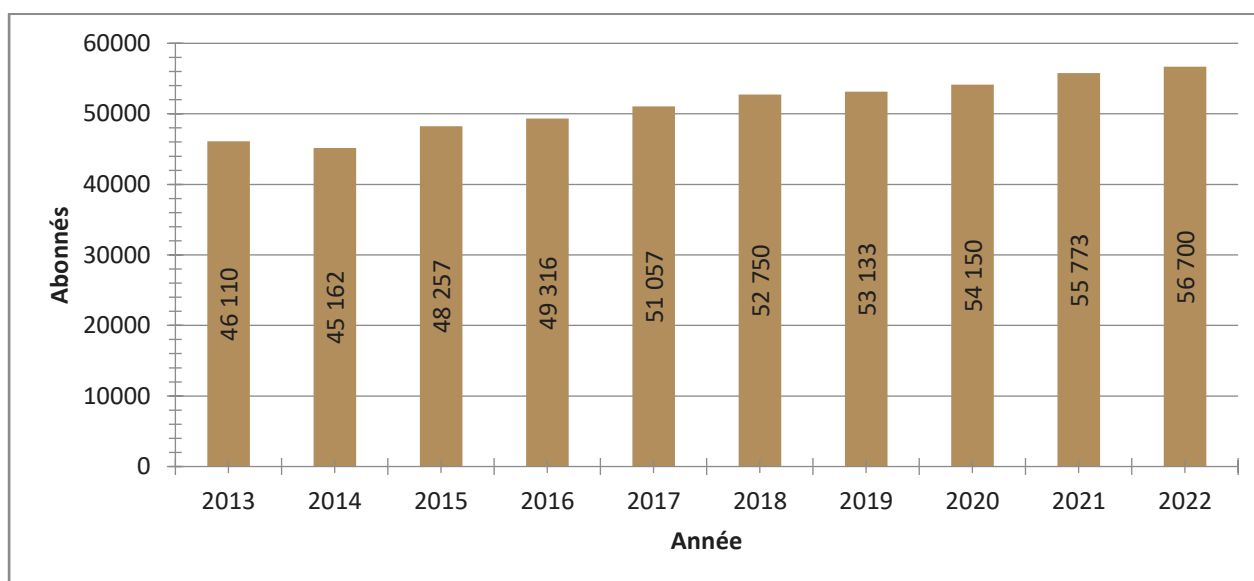
Partie	Tâche
<b>Braconne Charente</b>	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Exploitant	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique
Exploitant	Renouvellement – des regards, des canalisations <6m, des canalisations liées aux ouvrages, des équipements hydrauliques, des équipements électromécaniques
<b>Périmètre 2018</b>	
Collectivité	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Collectivité	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Collectivité	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique, réduction des entrées d'eaux parasites, contrôle des installations privées existantes et nouvelles avec test à la fumée et écoulement
Collectivité	Mise en service - assainissement complet
Collectivité	Renouvellement - de l'ensemble des ouvrages
<b>Roulet-Saint-Estèphe</b>	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Exploitant	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique
Exploitant	Renouvellement – des regards, des canalisations <6 ml, des canalisations liées aux ouvrages, des équipements hydrauliques, des équipements électromécaniques

## 1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2022, le service public d'assainissement collectif a desservi 56 701 abonnés représentant une population de 113 931 habitants <sup>(1)</sup> (soit 2,01 habitants/abonné).

<b>Nombre total d'abonnés en 2021</b>	55 773 abonnés
<b>Nombre total d'abonnés en 2022</b>	56 700 abonnés
<b>Dont abonnés domestiques en 2022</b>	56 665 abonnés
<b>Dont abonnés non domestiques en 2022</b>	35 abonnés
<b>Variation en %</b>	1,66 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 57,15 abonnés/km pour l'année 2022.

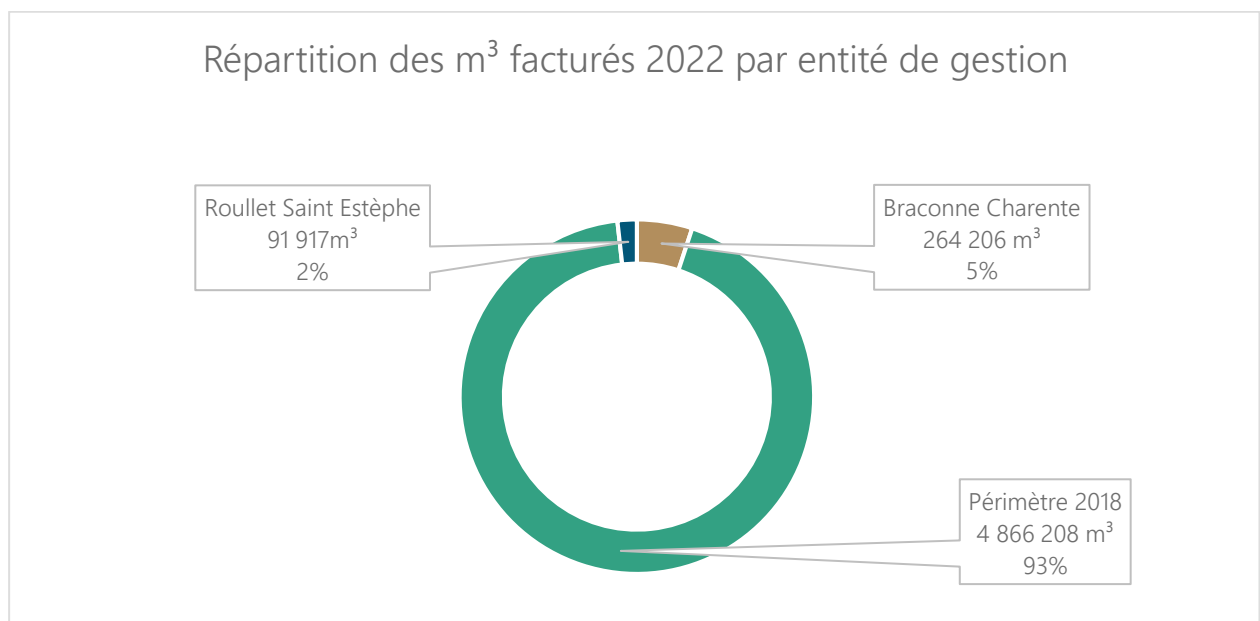
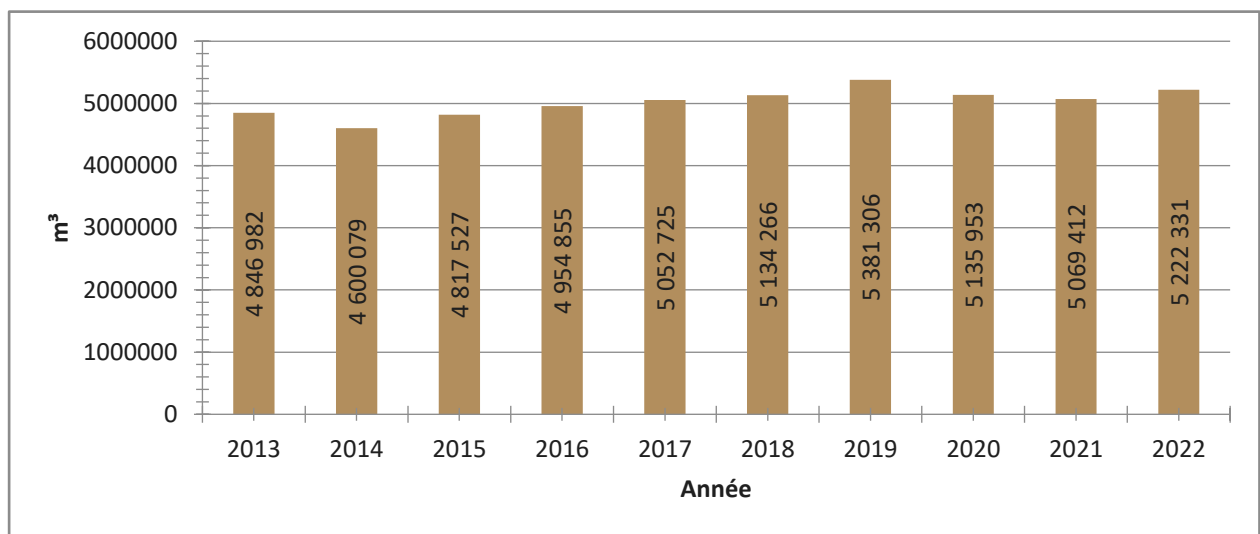


<sup>1</sup> Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.



## 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2021 (m <sup>3</sup> )	Volumes facturés en 2022 (m <sup>3</sup> )	Variation en %
Abonnés domestiques (1 <sup>2</sup> )	4 821 380	4 952 725	2,72
Abonnés non domestiques	248 032	269 606	8,70
<b>Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)</b>	<b>5 069 412</b>	<b>5 222 331</b>	<b>3,02</b>



<sup>2</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

## 1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

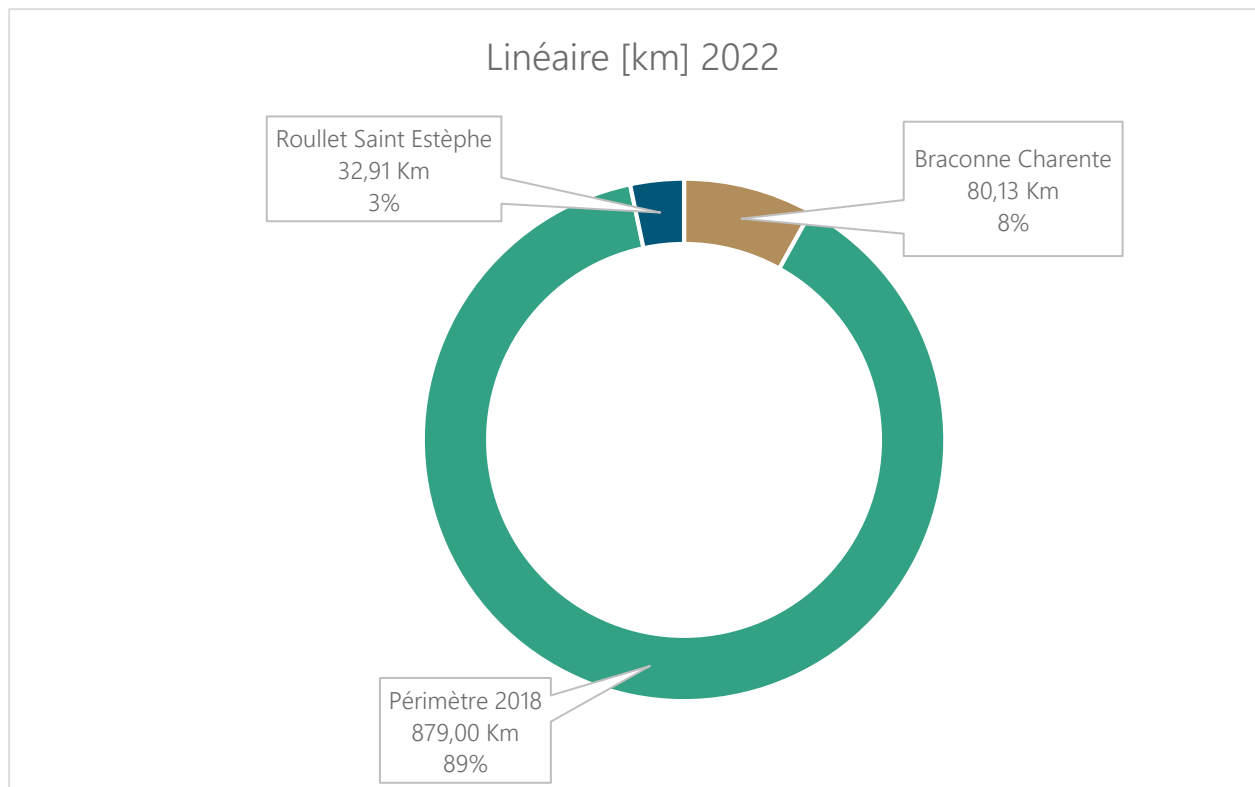
Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **35** en 2022 (32 en 2021).

## 1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 16,63 km de réseau unitaire,
- 975,41 km de réseau séparatif d'eaux usées (dont linéaire de refoulement),

Soit un linéaire de collecte total de 992,04 km (983,91 km en 2021).



## 1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Caractéristiques générales des stations :

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
<b>Braconne Charente</b>						
Station d'épuration Neuillac	Asnières-sur-Nouère	0516019V002	Traitement biologique par Lagunage naturel	200	AM du 21 Juillet 2015	La Nouère
Station d'épuration Le Bourg d'Asnières	Asnières-sur-Nouère	0516019V003	Traitement biologique par Disques biologiques	500	APS du 19 Février 2008	Infiltration
Station d'épuration de Brie	Brie	0516061V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux + Lagunage	800	APS du 25 Juin 2003	Le ruisseau de l'étang
Station d'épuration Chez Suraud	Champniers	0516078V008	Traitement biologique par Boues activées	2 700	APS du 02 Août 2007	Fossé puis Le Viville
Station d'épuration de Jauldes	Jauldes	0516168V001	Traitement biologique par Filtre à sable	140	AM du 21 juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration La Chignolle	Champniers	0516078V009	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	465	APS du 23 juin 2015	Infiltration
Station d'épuration Le Bourg de Champniers	Champniers	0516078V007	Traitement Biologique par Boues activées	2 000	APS du 02 Août 2007	Le Champniers
Station d'épuration de Marsac	Marsac	0516210V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	700	APS du 30 Juin 2017	La Charente
<b>Périmètre 2018</b>						
Station d'épuration Angoulême-Frégeneuil	Angoulême	0516015V004	Traitement biologique par Boues activées	82 000	APS du 27 Juin 2018	La Charente
Station d'épuration de Bouëx	Bouëx	0516055V001	Traitement biologique par Boues activées	600	APS du 14 Juin 1994	Fossé drainant puis l'Échelle
Station d'épuration de Dignac	Dignac	0516119V001	Traitement biologique par Boues activées	1 000	AM du 21 Juillet 2015	L'Echelle
Station d'épuration de Dirac	Dirac	0516120V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	210	AM du 21 Juillet 2015	Fossé puis l'Anguienne

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles	Fléac	0516138V002	Traitement biologique par Boues activées	57 000	APS du 12 Octobre 2017	La Charente
Station d'épuration de Garat	Garat	0516146V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	400	AM du 21 Juillet 2015	Le Ru Bagnaud
Station d'épuration de La Braconne	Mornac	0516232V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 400	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière	Mouthiers-sur-Boème	0516236V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 600	AM du 21 Juillet 2015	La Boème
Station d'épuration de Claix	Claix	0516101V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	550	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Vœuil-et-Giget	Vœuil-et-Giget	0516418V001	Traitement Biologique par Lagunage naturel	370	AM du 21 Juillet 2015	La Charraud
Station d'épuration de Petit Giget	Vœuil-et-Giget	0516418V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	90	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Sers	Sers	0516368V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	220	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Sireuil	Sireuil	0516370V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 200	APS du 09 Mai 2011	La Charente
Station d'épuration de Torsac	Torsac	0516382V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	270	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Vouzan	Vouzan	0516422V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	75	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
<b>Roulet-Saint-Estèphe</b>						
Station d'épuration	Roulet-Saint-Estèphe	0516287V004	Traitement biologique Boues activées	3 000	APS du 31 Janvier 2011	La Charente

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## 1.9. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Boues évacuées (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
<b>Braconnne Charente</b>		
Station d'épuration "Chez Surraud" 0516078V008	28,40	0,00
Station d'épuration de Jauldes 0516168V001	0,16	0,31
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	8,59	0,00
<b>Périmètre 2018</b>		
Station d'épuration "Angoulême - Frégeneuil " 0516015V004	1 404,40	1 395,00
Station d'épuration de Bouex 0516055V001	4,67	3,37
Station d'épuration de Dignac 0516119V001	5,35	3,60
Station d'épuration de Dirac 0516120V003	0,00	6,21
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles 0516138V002	540,00	571,00
Station d'épuration de Mornac 0516232V001	41,14	0,00
Station d'épuration de Torsac 0516382V001	7,81	0,00
<b>Total</b>	<b>2 040,52</b>	<b>1 979,49</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

#### 2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

- **Braconnne Charente**

TARIFS	1 <sup>er</sup> janvier 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	0,7388 €/m <sup>3</sup>	<b>0,8314 €/m<sup>3</sup></b>	12,53 %
<b>Part du délégataire</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	0,986 €/m <sup>3</sup>	<b>1,066 €/m<sup>3</sup></b>	8,11 %
<b>Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m <sup>3</sup>	<b>0,25 €/m<sup>3</sup></b>	0,00 %
Taux de TVA (1)	10 %	<b>10 %</b>	0,00 %

- **Périmètre 2018**

TARIFS	1 <sup>er</sup> janvier 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	1,7248 €/m <sup>3</sup>	<b>1,8973 €/m<sup>3</sup></b>	10,00 %
<b>Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m <sup>3</sup>	<b>0,25 €/m<sup>3</sup></b>	0,00 %
Taux de TVA (1)	10 %	<b>10 %</b>	0,00 %

- **Roulet-Saint-Estèphe**

TARIFS	1 <sup>er</sup> janvier 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	0,5298 €/m <sup>3</sup>	<b>0,5846 €/m<sup>3</sup></b>	10,34 %
<b>Part du délégataire</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	1,195 €/m <sup>3</sup>	<b>1,313 €/m<sup>3</sup></b>	9,87 %
<b>Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m <sup>3</sup>	<b>0,25 €/m<sup>3</sup></b>	0,00 %
Taux de TVA (1)	10 %	<b>10 %</b>	0,00 %

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public

## 2.1.2. Tarifs non domestiques

La délibération en vigueur précise le coefficient de dégressivité en fonction des volumes consommés par les entreprises à appliquer à la part variable ci-dessous :

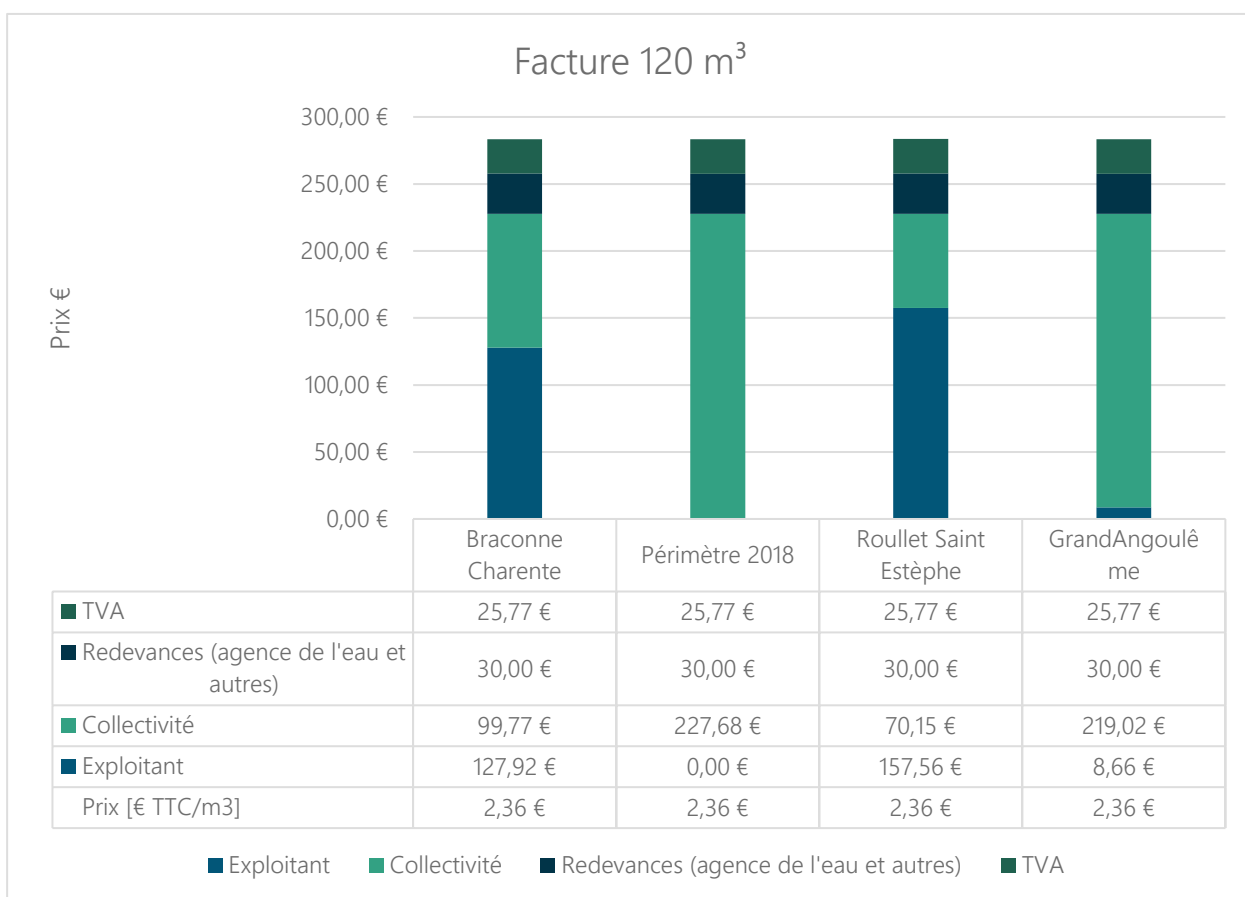
- De 0 à 6 000 m<sup>3</sup> : coefficient de 1
- De 6 001 à 12 000 m<sup>3</sup> : coefficient de 0,80
- De 12 001 à 24 000 m<sup>3</sup> : coefficient de 0,60
- Au-delà 24 001 m<sup>3</sup> : coefficient de 0,5

## 2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Service	Facture type	1 <sup>er</sup> janvier 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2023
<b>Braconnne Charente</b>	Part de la collectivité	88,66 € HT	<b>99,77 € HT</b>
	Part du délégataire	118,32 € HT	<b>127,92 € HT</b>
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	<b>30,00 € HT</b>
	Taux de TVA	10,00 %	<b>10,00 %</b>
	Montant de la TVA	23,70 €	<b>25,77 €</b>
	<b>Total HT</b>	236,98 €	<b>257,69 €</b>
	<b>Total TTC</b>	260,67 €	<b>283,46 €</b>
<b>Périmètre 2018</b>	Part de la collectivité	206,98 € HT	<b>227,68 € HT</b>
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	<b>30,00 € HT</b>

Service	Facture type	1 <sup>er</sup> janvier 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2023
	Taux de TVA	10,00 %	<b>10,00 %</b>
	Montant de la TVA	23,70 €	<b>25,77 €</b>
	<b>Total HT</b>	236,98 €	<b>257,68 €</b>
	<b>Total TTC</b>	260,67 €	<b>283,44 €</b>
<b>Roullet-Saint-Estephe</b>	Part de la collectivité	63,58 € HT	<b>70,15 € HT</b>
	Part du délégataire	143,40 € HT	<b>157,56 € HT</b>
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	<b>30,00 € HT</b>
	Taux de TVA	10,00 %	<b>10,00 %</b>
	Montant de la TVA	23,70 €	<b>25,77 €</b>
	<b>Total HT</b>	236,98 €	<b>257,71 €</b>
	<b>Total TTC</b>	260,67 €	<b>283,48 €</b>



- Nombre de factures annuelles : 2
- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : 1



## 2.3. Recettes

- Braconne Charente

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Redevance eaux usées usage domestique	167 553,00	211 779,00
Régularisations (+/-)	7 809,00	1 797,00
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>175 362,00</b>	<b>213 576,00</b>
Prime de l'Agence de l'Eau	33 294,63	37 036,24
<b>Total des autres recettes</b>	<b>33 294,63</b>	<b>37 036,24</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>208 656,63</b>	<b>250 612,24</b>

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Redevances assainissement abonnés	218 145,00	<b>255 497,00</b>
Régularisations (+/-)	11 686,00	<b>6 931,00</b>
<b>Total des recettes de facturation</b>	<b>229 831,00</b>	<b>262 428,00</b>
Recettes liées aux travaux	51 622,00	35 019,00
Autre recette	570,00	611,00
<b>Total des autres recettes</b>	<b>52 192,00</b>	<b>35 630,00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>282 023,00</b>	<b>298 058,00</b>

### Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	58 885,00	<b>54 093,00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>58 885,00</b>	<b>54 093,00</b>

- Périmètre 2018

**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Redevance eaux usées usage domestique	8 551 146,00	8 730 996,00
Recette pour boues et effluents importés	134 048,00	139 038,08
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>8 685 194,00</b>	<b>8 870 034,08</b>
Prime de l'Agence de l'Eau	276 277,77	298 199,18
Recettes liées aux travaux	839 843,00	888 400,21
Contribution exceptionnelle du budget général	313 516,00	243 309,00
<b>Total des autres recettes</b>	<b>1 429 636,77</b>	<b>1 429 908,39</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>10 114 830,77</b>	<b>10 299 942,47</b>

**Recettes pour le compte de tiers :**

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	29 634,00	<b>46 239,31</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>29 634,00</b>	<b>46 239,31</b>

- Roulet-Saint-Estèphe

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Redevance eaux usées usage domestique	42 277,96	48 223,39
Régularisations (+/-)	-1 799,54	930,89
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>40 478,42</b>	<b>49 154,28</b>
Prime de l'Agence de l'Eau	7 565,60	8 048,71
<b>Total des autres recettes</b>	<b>7 565,60</b>	<b>8 048,71</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>48 044,02</b>	<b>57 202,99</b>

#### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Redevances assainissement abonnés	89 184,00	<b>102 628,81</b>
Dont abonnements	257,70	-
Régularisations (+/-)	-1 545,00	-
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>87 639,00</b>	<b>102 628,81</b>
Travaux	5 921,00	13 050,48
<b>Total des autres recettes</b>	<b>5 921,00</b>	<b>13 050,48</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>93 560,00</b>	<b>115 679,29</b>

#### Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	18 900,50	<b>22 203,25</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>18 900,50</b>	<b>22 203,25</b>

- GrandAngoulême

#### Recettes de la collectivité :

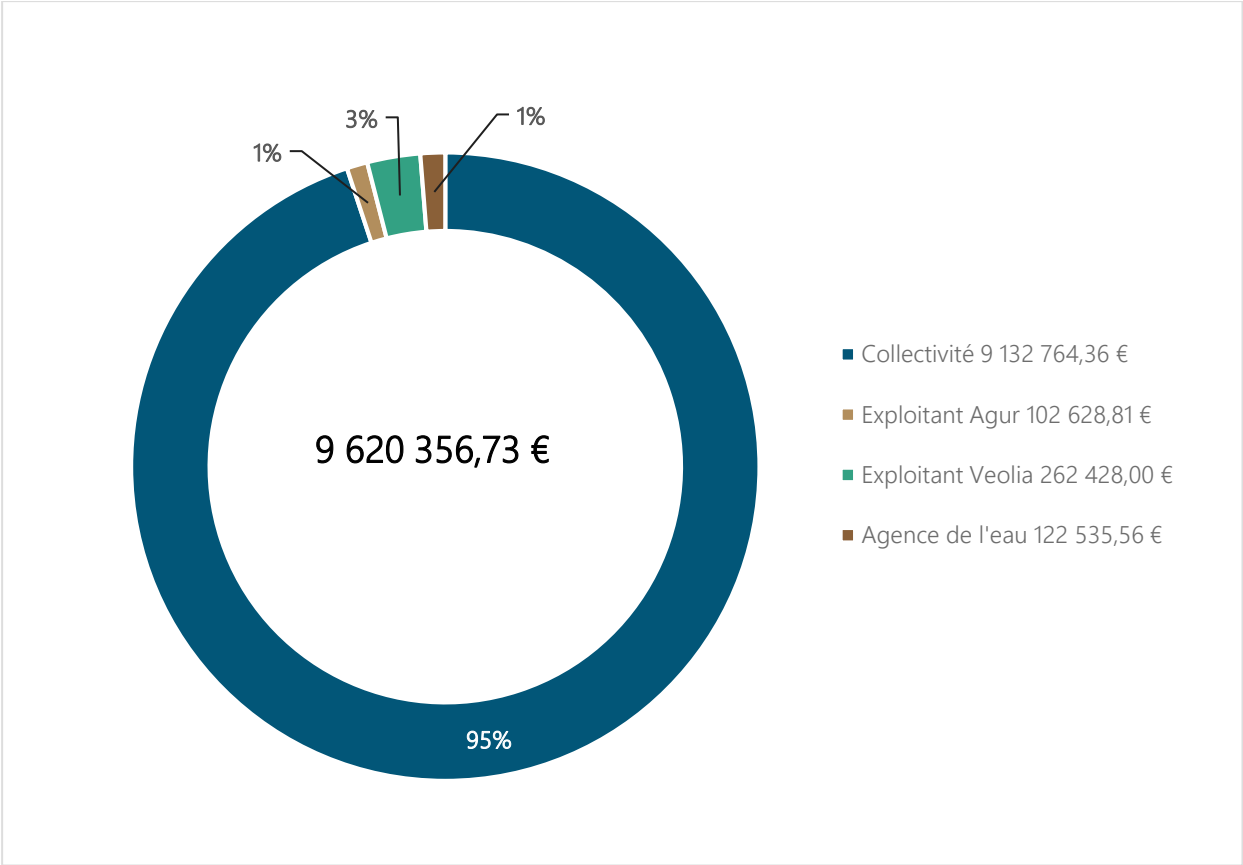
Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Redevance eaux usées usage domestique	8 760 976,96	8 990 998,39
Régularisations (+/-)	6 009,46	2 727,89
Recette pour boues et effluents importés	134 048,00	139 038,08
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>8 901 034,42</b>	<b>9 132 764,36</b>
Prime de l'Agence de l'Eau	317 138,00	343 284,13
Recettes de raccordement	839 843,00	888 400,21
Contribution exceptionnelle du budget général	313 516,00	243 309,00
<b>Total des autres recettes</b>	<b>1 470 497,00</b>	<b>1 474 993,34</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>10 371 531,42</b>	<b>10 607 757,70</b>

#### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Redevances assainissement abonnés	307 329,00	<b>358 125,81</b>
Dont abonnements	257,70	-
Régularisations (+/-)	10 141,00	<b>6 931,00</b>
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>317 470,00</b>	<b>365 056,81</b>
Travaux	57 543,00	48 069,48
Autre recette	570,00	611,00
<b>Total des autres recettes</b>	<b>58 113,00</b>	48 680,48
<b>Total des autres recettes</b>	<b>375 583,00</b>	<b>413 737,29</b>

#### Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	107 419,50	<b>122 535,56</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>107 419,50</b>	<b>122 535,56</b>



## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100,00 %.

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires)</li> </ul>	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points</li> </ul>	1 à 15 points sous conditions
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	oui : 10 points non : 0 point
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	1 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>

### Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points*													Total
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.254	VP.255	VP.256	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	
Braconne Charente	10	5	10	5	oui	10	0	10	10	0	10	0	0	70
Périmètre 2018	10	5	10	4	oui	13	13	10	10	10	10	0	0	95*
Roulet-Saint-Estèphe	10	5	10	4	oui	11	0	10	10	0	10	0	0	70

\* Donnée transmise par la collectivité mais non vérifiée

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2022 : 92\*\***

\*\*l'indice global de la collectivité est pondéré par le linéaire de réseau de chaque périmètre

### 3.3. Conformités : collecte des effluents (P203.3), équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3), performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Ces indicateurs – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtiennent auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système collecte et de traitement des eaux usées

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)
<b>Braconne Charente</b>						
Station d'épuration Neuillac	0516019V002	Traitement biologique par Lagunage naturel	200	100	100	100
Station d'épuration Le Bourg d'Asnières	0516019V003	Traitement biologique par Disques biologiques	500	100	100	100
Station d'épuration de Brie	0516061V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux + Lagunage	800	100	100	100
Station d'épuration Chez Suraud	0516078V008	Traitement biologique par Boues activées	2 700	100	100	100
Station d'épuration de Jauldes	0516168V001	Traitement biologique par Filtre à sable	140	100	100	100
Station d'épuration La Chignolle	0516078V009	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	465	100	100	100



Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)
Station d'épuration Le Bourg de Champniers	0516078V007	Traitement Biologique par Boues activées	2 000	100	100	100
Station d'épuration de Marsac	0516210V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	700	100	100	100
<b>Périmètre 2018</b>						
Station d'épuration Angoulême-Frégeneuil	0516015V004	Traitement biologique par Boues activées	82 000	100	100	100
Station d'épuration de Bouëx	0516055V001	Traitement biologique par Boues activées	600	100	100	100
Station d'épuration de Dignac	0516119V001	Traitement biologique par Boues activées	1 000	100	100	100
Station d'épuration de Dirac	0516120V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	210	100	100	100
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles	0516138V002	Traitement biologique par Boues activées	57 000	100	100	100
Station d'épuration de Garat	0516146V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	400	100	100	100
Station d'épuration de La Braconne	0516232V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 400	100	100	100
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière	0516236V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 600	100	100	100
Station d'épuration de Claix	0516101V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	550	100	100	100
Station d'épuration de Voeuil-et-Giget	0516418V001	Traitement Biologique par Lagunage naturel	370	100	100	100
Station d'épuration de Petit Giget	0516418V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	90	100	100	100
Station d'épuration de Sers	0516368V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	220	100	100	100
Station d'épuration de Sireuil	0516370V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 200	100	100	100

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)
Station d'épuration de Torsac	0516382V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	270	100	100	100
Station d'épuration de Vouzan	0516422V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	75	100	100	100
<b>Roulet-Saint-Estèphe</b>						
Station d'épuration	0516287V004	Traitement biologique Boues activées	3 000	100	100	100

### 3.4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH	Conformité collecte (P254.3)
<b>Braconne Charente</b>				
Station d'épuration Chez Suraud	0516078V008	Traitement biologique par Boues activées	2 700	100
Station d'épuration Le Bourg de Champniers	0516078V007	Traitement Biologique par Boues activées	2 000	100
<b>Périmètre 2018</b>				
Station d'épuration Angoulême-Frégeneuil	0516015V004	Traitement biologique par Boues activées	82 000	100
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles	0516138V002	Traitement biologique par Boues activées	57 000	100
<b>Roulet-Saint-Estèphe</b>				
Station d'épuration	0516287V004	Traitement biologique Boues activées	3 000	100

### 3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Station	Taux de conformité (%)
<b>Braconnne Charente</b>	
Station d'épuration de Jauldes 0516168V001	100
<b>Périmètre 2018</b>	
Station d'épuration "Angoulême- Frégeneuil" 0516015V004	100
Station d'épuration de Bouex 0516055V001	100
Station d'épuration de Dignac 0516119V001	100
Station d'épuration de Dirac 0516120V003	100
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles 0516138V002	100

- (1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 3.6. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
<b>A1</b>	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
<b>A2</b>	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
<b>A3</b>	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
<b>A4</b>	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 Juillet 2015.	30 points
<b>A5</b>	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 Juillet 2015.	10 points
<b>A6</b>	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10 points
Partie C :		
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10 points
<b>TOTAL</b>		<b>120 points</b>

#### Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points*								Total
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Partie B	Partie C	
<b>Braconne Charente</b>	20	10	20	0	10	0	0	0	<b>60</b>
<b>Périmètre 2018</b>	20	0	20	20	10	10	0	10	<b>90*</b>
<b>Roullet-Saint-Estèphe</b>	20	0	0	0	0	10	0	0	<b>30</b>

\* Donnée transmise par la collectivité mais non vérifiée

⇒ **Indice de connaissance des rejets global pour l'année 2022 : 89\*\***

\*\*l'indice global de la collectivité pondéré par la charge entrante en DBO<sub>5</sub> de chaque périmètre

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 610 065,85	<b>1 492 720,68</b>
Montants des subventions en €	0,00	<b>0,00</b>
Montants des contributions du budget général en €	0,00	<b>0,00</b>

Détail des travaux engagés :

Entité de gestion	Commune	Nature des travaux	Montant (€)
Braconne Charente	Brie	Rue des Hauts du Bourg - Création d'un réseau EU en PVC Ø160 (40 ml) depuis le réseau existant en PVC Ø160 situé sous chaussée de la rue des Hauts du Bourg	11 033,93
	Champniers	Rue de la Muscade & Imp. du Thé - Chemisage du collecteur Ø160 500 ml Reprise des collecteur EU PVC Ø160, 22 ml	31 666,32
		Rue des Chouettes - LES CLOUX - Chemisage sur 82 ml ; 6 branchements ont été repris avec remplacement des regards de branchement individuels ( PVC Ø125, 76 ml)	16 049,43
		Rue des martins Pecheurs - Reprise des collecteur EU PVC Ø160 110m.l.; 32 branchements ont été repris avec remplacement des regards de branchement individuels PVC Ø125 305,5m.l	143 771,00
		Installation des géotubes sur la STEU Chez Suraud	-
Périmètre 2018	Angoulême	Rue de Basseau (Secteur 4) - branchements - réhabilitation de 25 ml en PVC Ø 125 - 43 branchements	43 500,00
		Rue de Basseau (Secteur 3) - branchements - réhabilitation de 55 ml en PVC Ø 125 - 44 branchements	97 800,00
		Place du Palet - réhabilitation de 22 ml en PVC Ø 200	34 000,00

		Rue Jean Maintenon (angle rue de Basseau) - réhabilitation de 40 ml en Fonte Ø 250 et de 2 branchements en PVC Ø 125m (2 ml)	46 300,00
	Bouex	rue de Basseville - pose de 25 ml de PVC Ø 160 (extension) et de 3 ml de PVC Ø 125 - création de 1 branchement	11 500,00
	Claix	rte de chez Seau RD7 - pose de 45 ml de PVC Ø 160 (extension)	20 400,00
	Fléac	Rue de la Baignade (extension)	83 000,00
	Gond Pontouvre	impasse de la laverie - pose de 114 ml de PVC Ø 160 (extension) et de 5 ml de PVC Ø 125 - création de 1 branchement	16 500,00
	Isle D'Espagnac	avenue de la République - réhabilitation de 8 ml en PVC Ø 200 et de 1 branchement en PVC Ø 125(2 ml)	17 000,00
		rue Victor Hugo (Font Noire) - réhabilitation de 82 ml en PP Ø 250	74 100,00
		bld Marguerite de Valois - réhabilitation de 96 ml en PP Ø 150m et de 8 branchements en PVC Ø 125 (71 ml)	121 900,00
	La Couronne	Rte de Bordeaux RD910 - chemisage de 283 ml et réhabilitation de 2 ml en PVC Ø 160	61 300,00
		rue de la Libération - création d'un réseau séparatif pose de 112 ml en PVC Ø 200 et réhabilitation de 48 ml en PVC Ø 125 (9 branchements)	85 400,00
	Puy-moyen	impasse de la combe (Petit Rochefort) - pose de 261 ml en PP Ø 160 (extension) et de 44 ml de PVC Ø 125 - création de 9 branchements	102 300,00
		Chemin de Clairgon - pose de 382 ml de PP Ø 400 et de 25 ml de PP Ø 300 (création en vue de supprimer un poste de relevage)	348 000,00
	Ruelle	rue de Bellevue Hauts de Fissac - pose de 57 ml de PVC Ø 160 (extension) et de 4 ml de PVC Ø 125 - création de 1 branchement	23 000,00
	Saint Michel	Bld d'Auvergne - pose de 29 ml de PVC Ø 160(extension) et de 3 ml de PVC Ø 125 - création de 1 branchement	11 600,00
	Saint Yrieix	Rue des Mesniers - pose de 60 ml de PVC Ø160 (extension) et de 8 ml de PVC Ø 125 - création de 4 branchements	24 000,00

	Touvre	Rue du Stade - pose de 54 ml de PVC Ø 160 (extension) et de 5 ml de PVC Ø125 - création de 1 branchement	16 400,00
	Trois Palis	impasse de la Barboute - réhabilitation de 20 ml en PP Ø 150 et réhabilitation de 43 ml en PVC Ø 125 (4 branchements)	52 200,00
<b>Total</b>			<b>1 492 720,68</b>

## 4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		20 204 077,59	<b>20 937 056,26</b>
Montant remboursé en en €	en capital	1 654 396,28	<b>1 767 531,68</b>
	En intérêts	445 702,25	<b>410 581,60</b>

## 4.3. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de **2 947 929,52 €** (2 839 168,00 € en 2021).

## 4.4. Epargne brute

Pour l'année 2022, l'épargne brute du service a été de **4 493 820,80 €**.

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

## 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, Le montant des abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité (VP.119) s'est élevé à : 23 043,16\* Euros.

\* Les données comprennent pour le secteur « périmètre 2018 » les montants des 3 domaines de compétences (Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif).

## 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 5 700 € en 2022 pour les actions suivantes :

- CUBA COOPERATION France : 4 000 euros,
- Kambavenir : 1 700 euros.



# 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

## 6.1. Braconnne Charente

		Exercice 2021	Exercice 2022
<b>Variables de performance</b>			
VP.056	Nombre d'abonnés	2 539	2 610
VP.068	Volume facturé (m³)	254 453	264 206
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	72,85	80,13
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	0,00
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	464 354,66	530 097,00
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	114 531,85	202 520,68
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 921	3 920
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	37,15	0,31
D204.0	Prix TTC (€) du service au m³ pour 120 m³	2,17	2,36
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70	70
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m³)	0,00	0,00
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	8,24	7,49
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,36	0,58
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	60	60
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	2,56	0,97
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00

## 6.2. Périmètre 2018

		Exercice 2021	Exercice 2022
<b>Variables de performance</b>			
VP.056	Nombre d'abonnés	52 246	53 094
VP.068	Volume facturé (m³)	4 739 594	4 866 208
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	879	879
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	27 718	20 285,65
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	8 714 828,00	8 916 273,39
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	2 299 534,00	1 290 200,00
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	106 483	108 211
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	34	33
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	2 003,37	1 979,18
D204.0	Prix TTC (€) du service au m³ pour 120 m³	2,17	2,36
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	96,36	99,94
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m³)	0,0058	0,0042
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,02	0,02
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,60	6,60
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,11	0,11
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	90	90
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	2,00	2,46
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,61	0,60

### 6.3. Roulet-Saint-Estèphe

		Exercice 2021	Exercice 2022
<b>Variables de performance</b>			
VP.056	Nombre d'abonnés	988	996
VP.068	Volume facturé (m³)	77 456	91 917
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	32,06	32,91
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	2 757,51
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	147 017,92	173 986,34
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	196 000,00	0,00
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 786,00	1 800,46
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0,00	0,00
D204.0	Prix TTC (€) du service au m³ pour 120 m³	2,17	2,36
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70	70
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m³)	0,00	0,03
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0,94	0,94
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,07	0,00
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	30	30
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	1,91	1,99
P258.1	Taux de réclamations (%)	1,77	1,51

## 6.4. Global

		Exercice 2021	Exercice 2022
<b>Variables de performance</b>			
VP.056	Nombre d'abonnés	55 773,00	56 700
VP.068	Volume facturé (m³)	5 069 412,00	5 222 331
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	983,91	992,04
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	27 718,00	23 043,16
VP.182	Encours total de la dette (€)	20 204 077,59	20 937 056,26
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	9 326 200,58	9 620 356,73
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	2 610 065,85	1 492 720,68
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	112 190	113 932
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	36,00	35,00
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	2 040,52	1 979,49
D204.0	Prix TTC (€) du service au m³ pour 120 m³	2,14	2,36
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	96,36	99,94
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	93	92
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m³)	0,0055*	0,0044*
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,02	0,02
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,06	6,48
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,13	0,14
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	86	89
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4,79	4,66
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	2,02	2,38
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,61	0,59

\* Les données comprennent pour le secteur « périmètre 2018 » les montants des 3 domaines de compétences (Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif).